



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



• Chaire UNESCO
• « Mémoire, Cultures et
• Interculturalité »
• (France)

SEMINAIRE DE RECHERCHE

Thème :

**« La Francophonie face aux défis des droits de l'homme, de la paix
et de la sécurité internationale »**

**Lyon, 10 juillet 2018 (de 9h à 18h)
Université catholique de Lyon (UCLY)
Amphithéâtre André Mérieux (A. 027)
10, Place des Archives
Lyon 2^e**

ARGUMENT GENERAL

De simple organisme de coopération culturelle et technique entre les pays ayant en partage la langue française¹, la Francophonie a connu de profondes mutations qui en ont fait aujourd'hui une véritable organisation internationale multidimensionnelle dont le positionnement face aux enjeux majeurs de la gouvernance mondiale suscite un réel intérêt, bien au-delà de l'espace francophone².

¹ A l'origine, la signature à Niamey (Niger), le 20 mars 1970, par les représentants de 21 Etats et gouvernements, de la Convention portant création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), première organisation intergouvernementale francophone qui deviendra l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) en 1998, puis l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2005.

² Ainsi en est-il de l'appel lancé en 2004 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), Kofi ANNAN, au Secrétaire général de la Francophonie, Abdou DIOUF, lui demandant d'inciter les Etats francophones à s'impliquer dans la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) qui va contribuer à renforcer l'engagement de la Francophonie en faveur des opérations de maintien de la paix (OMP).

En effet, bien que la Francophonie reste attachée à sa mission première qui est celle de promouvoir la langue française, considérée elle-même comme un vecteur de transmission de principes et des valeurs universels dont elle est porteuse, le champ d'intervention de cette organisation s'est considérablement étendu à la quasi-totalité des défis auxquels doit faire face la Communauté internationale aujourd'hui³.

Ainsi, tout en se positionnant pour la préservation de la diversité, notamment culturelle et linguistique, la multilatéralisme, etc. à l'échelle mondiale, la Francophonie a progressivement développé et consolidé une pratique, voire une expertise, qui se rapporte principalement aux secteurs suivants⁴ :

i. La solidarité face aux défis communs

La Francophonie se définit certes comme une communauté solidaire et un outil au service du développement des Etats membres dans les domaines de la culture, de l'enseignement et de la recherche scientifique, etc. Mais elle se veut aussi un outil encore plus global au service de la solidarité internationale, du rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations. La Francophonie se veut enfin un outil au service du développement économique et social, de la préservation de la planète et de la biodiversité, de la lutte contre les pandémies dont le sida ou encore l'Ebola...

ii. La gestion des conflits

La Francophonie s'est progressivement dotée d'une expertise en matière de gestion des crises, qu'il s'agisse des conflits armés non internationaux, des crises postélectorales, des contentieux interétatiques, etc. qu'elle souhaite mettre au service de la paix et de la sécurité dans le monde. Cette action comporte un important volet préventif qui consiste entre autres à lutter contre certains fléaux, notamment le terrorisme, le trafic de drogue, le trafic d'armes ou le trafic d'êtres humains... Ces fléaux contribuent à déstabiliser les Etats, menacent les sociétés et atteignent la jeunesse qui dérive parfois vers la violence⁵.

³ Cf. la déclaration de Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie, lors de la IV^e Conférence des Ministres francophones de la Justice (Paris, 13 février 2008) : « *Le temps est venu d'assumer clairement, dans le secteur juridique et judiciaire, la revendication du droit à la diversité que nous avons portée avec détermination et succès dans le domaine culturel. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il existe un ensemble de corps de principes fondamentaux, de valeurs universelles, sans lesquelles on ne peut parler de justice, de démocratie, de droits de l'homme. Nous sommes tous d'accord pour dire que bafouer ces principes et ces valeurs, c'est bafouer l'humanité dans son ensemble. Mais s'agissant de leur mise en œuvre, il faut s'ancrer dans les réalités historiques, politiques, sociales et culturelles. On ne saurait vouloir imposer à tous, partout, comme autant de modèles absolus, des modalités, des mécanismes conçus par d'autres et venus d'ailleurs. C'est cette ligne de conduite que nous avons adoptée. Parce que la Francophonie, c'est d'abord la diversité : diversité des économies, diversités des langues et des cultures, diversité des systèmes juridiques et politiques* ».

⁴ Cf. Discours de François HOLLANDE, Président de la République française, à la cérémonie solennelle d'ouverture de la XIV^e Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Kinshasa, République démocratique du Congo, les 13 & 14 octobre 2012).

⁵ *Idem*.

iii. La promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit

La Francophonie se définit aussi comme une communauté porteuse de valeurs, de principes et d'exigences universels comme les droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'abolition de la peine de mort, la démocratie et l'Etat de droit, etc.

C'est donc cette foi globale dans la dignité et la valeur de la personne humaine qui a conduit à l'adoption de la Déclaration de Bamako (Mali) de 2000, texte normatif de référence de la Francophonie, qui dote l'Organisation de moyens d'action en cas de rupture de la légalité démocratique ou de violations graves des droits de l'homme dans un Etat membre. La Déclaration de Saint-Boniface (Canada) de 2006 vient compléter le dispositif de Bamako, tout en amplifiant la dimension politique de la Francophonie. Ces deux instruments, associés à la Déclaration de Hanoi de 1997, constituent à n'en point douter le socle de la philosophie politique de la Francophonie. Cette organisation entend donc mettre son expertise en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit, de paix et de sécurité internationale, au service non seulement de ses membres mais de la Communauté internationale dans son ensemble.

Avec une telle vision du monde, comment la Francophonie ne pouvait-elle pas se préoccuper, par exemple, des violations particulièrement graves des droits de l'homme ayant fait l'objet de poursuites devant les instances pénales internationales comme la Cour pénale internationale (CPI) ? Surtout que ces affaires portées devant la CPI, non seulement qu'elles proviennent essentiellement du continent africain, qui est le centre de gravité de la Francophonie, mais beaucoup d'entre elles sont francophones⁶ !

Cependant, in concreto, quelle est véritablement la valeur ajoutée de la Francophonie dans le développement (conceptuel, normatif, institutionnel et opérationnel) des droits de l'homme dans le monde aujourd'hui ?

Existe-t-il des problématiques spécifiques des droits de l'homme et de la démocratie dans l'espace francophone ? Peut-on par exemple parler d'originalités francophones en matière de droits de l'homme, de démocratie ou d'Etat de droit ?

Quelles sont les stratégies destinées à assurer une plus grande opérationnalisation et un développement optimal des droits de l'homme, de la démocratie ainsi que de l'Etat de droit dans l'espace francophone ?

Mais parler de l'action de la Francophonie en matière de droits de l'homme et de démocratie ne saurait être envisagé sans la composante paix et sécurité qui représente l'un des défis majeurs de cette organisation, tant à l'intérieur de cet espace que dans son positionnement de dans le monde.

En effet, comment une organisation comme la Francophonie ne pouvait-elle pas se préoccuper des questions de paix et de sécurité quand on sait que la propension actuelle du terrorisme en Afrique, par exemple, qui touche pratiquement tout le Sahel géographique, concerne essentiellement les Etats francophones⁷ ?

⁶ Il s'agit notamment des affaires concernant la République Centrafricaine (RCA), la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo (RDC), le Mali et le Burundi.

⁷ Il s'agit principalement du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Tchad, etc.

De même, si les opérations de maintien de la paix des Nations unies sont pour l'essentiel concentrées en Afrique⁸, trois d'entre elles concernent les pays francophones⁹ ! Quelles sont les actions et les stratégies de la Francophonie en matière de paix et de sécurité internationale¹⁰ ?

Consciente de l'importance des enjeux de la Francophonie ainsi que des aspirations profondes des peuples de cet espace culturel et linguistique, la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » a manifesté dès sa création en 2007 un intérêt certain pour cette organisation et cela s'est traduit par un certain nombre d'activités, parmi lesquels :

- La tenue le 21 novembre 2013 d'une conférence sur le thème : « *Le rôle de la Francophonie dans la promotion de la diversité culturelle et la recherche de la paix* », conférence donnée par Madame Youma FALL, Directrice de la diversité et du développement culturel de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;
- La tenue le 31 mars 2014 d'une conférence sur le thème : « *Les enjeux de mémoire et de reconnaissance de la Commission canadienne vérité et réconciliation* », conférence donnée par le Professeure Dany RONDEAU de l'Université du Québec à Rimouski (Canada).
- La participation au jury du Prix Martine ENSTETT de l'OIF pour les droits de l'homme, Edition 2016, etc.

C'est dans la continuité de ces activités se rapportant à la Francophonie que notre Chaire, la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* », organise ce séminaire de recherche portant sur le positionnement de cette organisation internationale face aux défis des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité internationale. Ce séminaire de recherche a la particularité d'être destiné prioritairement aux jeunes chercheurs membres du Cercle des doctorants (CERDOC), l'une des structures spécialisées de notre Chaire et dont les membres sont pour l'essentiel issus du monde francophone.

L'un des objectifs de ce séminaire de recherche est de sensibiliser ces jeunes chercheurs aux enjeux majeurs de la mondialisation, de la gouvernance mondiale et du multilatéralisme.

⁸ Sur les 15 opérations de maintien de la paix en cours, 8 concernent le continent africain.

⁹ Il s'agit notamment de :

- La République Centrafricaine (RCA), avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) ;
- La République démocratique du Congo (RDC), qui est la plus grande et la plus coûteuse de ces OMP; la Mission de l'Organisation des Nations unies en république démocratique du Congo (MONUSCO) ;
- Et du Mali, avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

¹⁰ Voir à ce sujet : Rapport de la Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique » de l'OIF, intitulé : « La contribution de la Francophonie aux opérations de maintien de la paix » (rapport publié par la direction de la communication et des instances de la Francophonie en janvier 2017).

Programme

OUVERTURE DES TRAVAUX

9h-9h30

Présentation des membres du Cercle des doctorants (CERDOC) de la Chaire UNESCO
« *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »

Emmanuel GABELLIERI, *Professeur*

Vice-Recteur Recherche de l'Université catholique de Lyon (UCLY)

Marielle Audrey PAYAUD, *Professeur*

Institut internationale pour la Francophonie (2IF) - Université Jean Moulin Lyon 3

Rédacteur en Chef de la *Revue internationale des Francophones*

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*

Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »

Université catholique de Lyon (UCLY)

CONFERENCE INAUGURALE

9h30-10h30

Thème : « **La Francophonie et le système international** »

Jean-Paul JOUBERT, *Professeur*

Ancien Directeur du Centre lyonnais d'études sur la sécurité et la défense (CLESID)

Premier panel

LES DEFIS DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE

10h30-12h

Présidence :

Isabelle LAGARDE

Direction de l'Attractivité et des Relations Internationales

Métropole de Lyon & Ville de Lyon

« **La contribution de la Francophonie à la gestion des conflits : le cas de la prévention** »

Charlène ONGOTHA, *Docteur en Droit*

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3

« **L'intervention française dans la crise malienne : une affaire francophone ?** »

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*

Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »

Université catholique de Lyon (UCLY)

Deuxième panel

LES DEFIS DES DROITS DE L'HOMME, DE LA DEMOCRATIE ET DE L'ETAT DE DROIT
14h-17h30

Présidence :

Antoinette MONTAIGNE, *Docteur en Droit*

Ancienne Ministre de la Réconciliation nationale de la République Centrafricaine

Présidente de l'Académie de la Paix

Première partie

La problématique des droits de l'homme et de l'Etat de droit
14h-15h30

« Le rôle et la responsabilité de l'avocat dans la promotion de l'Etat de droit : l'exemple de l'espace francophone africain »

Jacques MEGAM, *Docteur en Droit*,

Avocat au Barreau de Lyon et membre d'Agir ensemble pour les droits de l'homme (AEDH)

« La liberté de presse dans l'espace francophone : le cas de la Guinée »

Hammady Chérif BAH, *Journaliste*

Membre de Reporters Solidaires

Conakry - Guinée

Pause

15h30-16h

Deuxième partie

La sanction des crimes internationaux et la justice pénale internationale
16h-17h30

Présidence :

André DIZDAREVIC

Directeur de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)

Université catholique de Lyon (UCLY)

« La contribution de la Francophonie à la mise en œuvre du Statut de la Cour pénale internationale (CPI) »

Evariste N. DJIMASDE, *Docteur en Droit*

Pôle Droit international humanitaire de la Croix-Rouge Française - Délégation territoriale du Rhône

« L'indispensable adaptation des juridictions nationales aux défis de la criminalité transnationale et du terrorisme »

François FALETTI, Avocat au Barreau de Lyon

Secrétaire général de l'Association internationale des procureurs et poursuivants francophones (AIPPF)

CONCLUSIONS DES TRAVAUX

17h30-18h

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences*
Titulaire de la Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »
Université catholique de Lyon (UCLY)

Marc OLLIVIER, *Maître de conférences*
Vice-Recteur Formation de l'Université catholique de Lyon (UCLY)



CONTACT

Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* »

10, Place des Archives
69288 – Lyon Cedex 02
Courriel : chaireunesco@univ-catholyon.fr
Téléphone : +33 (0)4 26 84 18 97

NB : Réservation conseillée, par courriel ou alors par téléphone (lundi & jeudi, de 13h30 à 17h)